

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No
Voiture de tourisme	FRANKE	Scout 1600	CH 0316 02
Constructeur	W. FRANKE, Karosseriebau, Schaffhauserstrasse 22, 8212 Neuhausen		
Identification	"Scout 1600" sur plaquette du constructeur. - "F" frappé devant le No de construction de la maison FRANKE, à la suite du No de châssis original VW		
Plaquette constr.	à l'avant, à gauche sous capot du coffre		
No du châssis	sur tunnel à l'arrière		
Ident. du moteur	"AD" à l'AR sur bloc-moteur sous support de la dynamo		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	3593644 - F 10	Signes fixes dans code du type Scout 1600	

CHASSIS			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique		
Transmission	mécanique, toute synchronisée		
Nombre de vitesses	4	Entraînement	AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, expansion interne, arissant sur toutes les roues		
Frein auxiliaire	mécanique, expansion interne, arissant sur roues AR		
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	original VW = 2 contacteurs à pression +lampe-tém.		

CARROSSERIE			
	limousine (Puccy)		
Nombre de portes	**)	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	CH 7 07 E 05	Rétroviseur	intér. + à gauche
Cale	-	Attelage	-
Antivol	verrou de direction		

Nombre de places t 3 av 2 centre ar 1

DIMENSIONS			
	int.	ext.	
Longueur		3395	Empattements 2130 /
Largeur		1660	/
Hauteur		1350	Voie av 1355 ar 1405
Porte à faux lat.			Voies av - ar -
	av	545	ar -
	ar	720	Braquage g 0500 d 0550

Distance volant - vers l'avant du véhicule

MOTEUR			
Marque	VW	Type	AD
Construction	cyl. opposés	Temps	4
Carburant	B	Position	arrière
Refroidiss.	air	Nombre cylindr.	4
Alésage	85,5	Course	69
Cylindrée	1584	CV-impôt	8,07
Puissance en CV 50 DIN		à t/min	4000
Bruit	78	dB/A à t/min	4000 *)
Silencieux	1 rot VW. 704x126x95 mm		
Mesure des gaz	selon CCE, ann. 3; 1,0 % CO à 800 t/min		
Déparasitage	selon CCE, ann. 8 chiffre 3, genre B+2+3		

POIDS			
	avant	arrière	total
Poids à vide	255	435	690
	65	145	210
Poids total	320	580	900
Garantie fabr.	1050		
Dimens. pneus	165 HR 15	235 HR 15 +)	(Variantes voir remarques)
Ply / atü	0,8	0,9	
Charge pour V max	420	700	
	210	210	
Jantes	5 1/2 J x 15	8J x 15	
Garantie poids remorquable avec frein	-		
Garantie poids remorquable sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	-		
Poids remorquable testé	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	135 km/h		
Vitesse maximale testée	- km/h		

EQUIPEMENT

Feux de route	CR (E)		
Feux route compl.			
Feux de croisement	CR (E)		
Feux de position	A (E)		
Feux de brouillard		Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)	feu de recul	
Clignoteurs	av 1 (E)	1 ar 2a	(E)
Catadioptrés	av	1 ar I	(E)
Feux de gabarit	av	1 ar	
Avert. optique	-	Eclair. plaque	2/sép. au centre
Essuie-glace	2 balais		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ROSCHE CH 5 0301 06		(92) dB/A
			() dB/A
			() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	FRANK E Scout 1600		
Homologation			
No	CH	0316 02	
Carosserie	limousine		
Places total	3	avant	2
Poids à vide	690	Carburant	P
Charge utile	-	CV-impôt	8,07
Poids total	1050	Cylindrée	1581

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Amortissement du bruit: la face intérieure des ailes AR. doit être revêtue de panneaux de caoutchouc du côté moteur
- ***) Nombre de portes: éléments de Plexiglas démontables
- +) Variantes de pneus: AV = 6.00 - 15 4PR, charge p.essieu 600 kg à 1,2 bar, jantes 5 1/5 J x 15
135/70 R 15 charge p.essieu 700 kg à 1,4 bar jantes 5 1/5 J x 15
AR = 9.55-15/H78-15 4PR charge p.essieu 650 kg à 1,8 bar jantes 8 J x 15

Inscrire dans le permis de circulation:

- La date de la première mise en circulation doit être celle de la voiture de base VW, selon l'ancien permis de circulation

Voir sur la fiche complémentaire I les directives de transformation et les conditions d'immatriculation

Lieu et date de l'homologation

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES

Schaffhouse. 12.6.74

Voiture de tourisme

F R A N K E

Scout 1600

CH 0316 02

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I .

Directives de transformation:

1. Les modifications au châssis doivent exécutées selon les directives de transformation de la maison W. Franke, Neuhausen.
2. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
3. Les directives de transformation selon chiffre 1 doivent être remises aux maisons procédant aux transformations des véhicules qui en donneront connaissance aux autorités cantonales d'admission.

Jeu de transformation livré par la maison W. Franke, Neuhausen:

- carrosserie et catalogue avec indication de la marque et du type des dispositifs d'éclairage et de signalisation à utiliser
- les vitres de toutes les fenêtres
- les appuis de la carrosserie et la fixation du réservoir à essence
- les jantes et les pneus selon la fiche d'homologation
- les sièges baquet d'une largeur intérieure de 380 mm
- les ceintures de sécurité bretelles KANGOL CH 7 07 E 05 avec ancrages
- le dispositif d'échappement
- l'armature complète, 2 rétroviseurs
- le dégivreur ou un pare-brise chauffable

Conditions:

1. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon l'article 82, alinéa 2 de l'OCE.
2. Les véhicules qui ne sont pas transformés par la maison W. Franke, Neuhausen, doivent être contrôlés par les autorités cantonales avant et après le montage de la carrosserie.
3. La maison W. Franke, Neuhausen, doit fournir une garantie écrite aux autorités d'admission concernant la bienfaisance du travail accompli.